

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers

En exercice: 18

Présents: 15

Votants: 16

OBJET:

MODIFICATION
STATUTAIRE DE LA
CCSL RELATIVE A
LA CRÉATION DU
LIEU D'ACCUEIL
ENFANTS-PARENTS,
A LA VOIRIE
COMMUNAUTAIRES
ET LES MOBILITÉS
DOUCES, A LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE AINSI
QUE DES
CORRECTIFS

L'an Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi 9 novembre Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2023

PRÉSENTS: M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., M SOURISSEAU B., M BAUDRY M., M CARETTE C., Mme LAMBERT B.,

<u>EXCUSÉS</u>: M AMOSSÉ M., Mme FONTENEAU C., Mme PASQUEREAU C.,

<u>POUVOIRS</u>: Mme FONTENEAU C. a donnée pouvoir à Mme BARON A.

SECRETAIRE: Mme CLÉRO V.

Par délibération en date du 18 octobre 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire a approuvé la modification de ses statuts.

L'intérêt communautaire ainsi que les statuts de la CCSL doivent être modifiés en raison de changement de modalités de partage de la compétence en matière de politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité notamment, ainsi que pour sécuriser certaines des politiques publiques portées par la CCSL. A cette occasion, des correctifs et précisions sont apportés sur d'autres points.

Cette modification est soumise à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 11 communes-membres, qui doivent délibérer dans le délai de 3 mois à compter de la notification par la Communauté de communes Sèvre et Loire.

Elle sera actée par arrêté du Préfet si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable.

En cas d'absence de délibération du Conseil Municipal dans le délai imparti, l'avis de la commune est réputé favorable conformément à l'article L5211-17 du CGCT.

Vu la délibération D20231018-04 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sèvre et Loire en date du 18 octobre 2023 portant modification statutaire.

Considérant qu'il est nécessaire d'intégrer les liaisons douces à la voirie communautaire du fait de l'évolution de la compétence Mobilités et de la mise en place d'un schéma cyclable communautaire.

Considérant que la compétence Politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité fait notamment l'objet d'un changement de modalité de portage de la compétence et nécessite également un correctif.

Considérant la nécessité de prendre en compte de déploiement de la politique publique communautaire en matière de transition écologique en application de La loi de transition énergétique pour la croissance verte (article L. 229-26 du code de l'environnement) qui oblige les EPCI de plus de 20 000 habitants à réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial de PCAET.

Considérant que suite à la réorganisation en 2022 des services solidarités et développement économique de la CCSL, en lien avec l'adaptation aux besoins du territoire, le service du Point Relais Emploi n'est plus effectif.

Considérant la nécessité d'apporter une correction de dénomination de l'équipement Centre d'Activités de Plein Air (CAPA) de St Julien de Concelles.

Considérant la nécessité de modifier l'intérêt communautaire et les statuts de la CCSL pour les raisons évoquées ci-dessus.

Considérant le projet de modification des statuts de la CCSL annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire annexée à la présente délibération

ACCUSE DE RECEPTION PREFECTURE VIA FAST
Le 1 4 NOV. 2023

Certifié exécutoire par le Maire Publié ou notifié le : 1 6 NOV. 2023 Pour extrait conforme au Registre Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE, Pascal EVIN